

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES**
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 04 Juin 2025. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 18 membres, absents excusés ayant donné procuration : 9 membres, absents excusés : 2 membres, absent : 0 membre

POINT N° 504**APPROBATION DE LA CONVENTION DE DETACHEMENT D'UN AGENT FONCTIONNAIRE
EN QUALITE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL**

Mme la Maire expose :

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L511-1 à L515-5 relatifs au détachement ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1973 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires territoriaux, notamment les articles 14 à 21 relatifs au détachement ;

Vu le décret n°2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique

Vu le décret n° 2016-35 du 20 janvier 2016 relatif aux sociétés publiques locales

Vu la demande de détachement de l'agent en date du 26/05/2025

Vu le projet de convention de détachement établi entre la Ville de Sainte-Marie-aux-Mines, la SPL Événementiel en Val d'Argent et l'agent ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver la convention de détachement d'un agent de maîtrise principal, pour une durée de trois ans à compter du 1er juillet 2025, afin d'occuper un emploi de technicien d'exploitation au sein de la SPL Événementiel en Val d'Argent.



VILLE DE

**Sainte-Marie
aux-Mines**

Accusé de réception en préfecture
068-216802983-20250604-504_2025-DE
Date de télétransmission : 10/06/2025
Date de réception préfecture : 10/06/2025

AUTORISE Madame la Maire à signer l'ensemble des conventions et tous les autres documents afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire de séance,

Camille IMHOFF

La Maire,

Noëlle HESTIN